

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Strasbourg, le 12 septembre 2023

**Strasbourg, 2^e Ville marchable de France
selon le Baromètre des villes marchables**

Ce mardi 12 septembre, le collectif « Place aux piétons » vient de placer la Ville de Strasbourg en deuxième position du Baromètre des villes marchables, derrière la Ville de Rennes. Ce Baromètre est réalisé grâce à un questionnaire en ligne qui propose aux Français·es de donner leur avis sur la « marchabilité » de leur commune à travers différents critères tels que la sécurité, les aménagements et services pour piétons.

La Ville de Strasbourg s'est particulièrement distinguée sur l'écoute des besoins des piétons, leur intégration dans les réflexions et projets mais aussi concernant les efforts de la commune en faveur de la marche. Strasbourg est notamment la ville de plus de 100 000 habitants la mieux notée de France pour le critère « effort de la Ville ».

Depuis la création de la première zone piétonne strasbourgeoise autour de la Cathédrale il y a 50 ans et la piétonisation du centre-ville en 1989, la place du piéton n'a cessé d'augmenter à Strasbourg. Aujourd'hui, 40% des déplacements se font à pied (*Enquête Mobilités 2019 réalisée par l'Adeus*).

Pour répondre à cette fréquentation grandissante, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg ont entrepris une transformation profonde des espaces publics pour laisser plus de place aux modes actifs, notamment avec le plan piéton 2021-2030. Ces grandes orientations se traduisent concrètement par les projets d'aménagement de trois magistrales piétonnes (magistrale de l'eau, européenne, transfrontalière), par de grands itinéraires où 50% de l'espace est réservé aux piétons, par la réalisation de 17 rues scolaires, par la sécurisation des chemins piétonniers, par la création d'un Ring pour apaiser le centre-ville en proposant un contournement aux cyclistes ou encore par le réaménagement de places comme celle du Temple Neuf dans le centre-ville.